

Sélestat, le 5 janvier 2022

Communiqué de presse

Le masque partout au centre-ville de Sélestat

Prolongation jusqu'au 6 février inclus

Dans le cadre d'un arrêté, la préfecture du Bas-Rhin impose de nouvelles règles pour lutter contre la circulation du virus.

Le port du masque est encore rendu obligatoire en extérieur pour les personnes de plus de 11 ans jusqu'au 6 février inclus :

- Dans le **centre-ville**, y compris les zones piétonnes,
- Dans les **marchés, brocantes, ventes au déballage**,
- Dans un rayon de 50 m autour de la **gare**, des **établissements sportifs**, des **lieux de culte** et des **centres commerciaux**,
- Dans un rayon de 50 m autour des **établissements d'enseignement** (crèches, écoles, collèges), privés et publics, aux horaires d'entrée et de sortie,
- Pour tous **rassemblements** (dont manifestations déclarées, festivals, spectacles de rue, fêtes foraines, stades...)
- À l'occasion de tout **rassemblement** ou **regroupement de personnes** statiques ou en déambulation dans l'espace et sur la voie publique, en particulier dans les files ou zones d'attente diverses.

Les personnes pratiquant des activités physiques, sportives et artistiques sont exemptées de cette obligation, de même que les personnes en situation de handicap présentant un certificat médical.

Contact Presse :

Gregory Frantz
Responsable de la communication
03 88 58 85 14
gregory.frantz@ville-selestat.fr

www.selestat.fr